

# MUNICIPALITÉ DE COMPTON

## PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME 16 octobre 2023 à 17 h00 SALLE DES COMITÉS DE L'HÔTEL DE VILLE 3, chemin de Hatley

---

### **Présences :**

Patricia Sévigny, présidente et conseillère  
Jean-Pierre Charuest, Maire  
Danny Roy, résident  
Mélanie Éliane Marcoux, résidente  
Nicole Couture, résidente  
Benoît Bouthillette, conseiller  
Cécile Collinge, résidente

Monsieur Nicolas Guillot, responsable de l'urbanisme et de l'environnement, agit à titre de secrétaire du CCU.

---

### **1.0 Ouverture de la réunion**

À 17h00, ayant constaté le quorum, madame Patricia Sévigny, présidente du CCU, ouvre la réunion.

### **2.0 Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

### **3.0 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU du 18 septembre 2023**

#### **3.1 Réunion du 18 septembre 2023**

Le compte-rendu de la réunion sera présenté au prochain CCU du mois de novembre 2023.

### **4.0 Suivi de la dernière réunion**

#### **4.1. Modification règlementaire - 11 chemin de la Station**

Une mise à jour du dossier a été faite, le service de l'urbanisme émettra un permis d'usage dans la catégorie 5.2.2 B Commerce ou service en général.

#### **4.2. Modification règlementaire -Mise à jour du règlement sur les usages conditionnels**

Le règlement 2020-173 sur les usages conditionnels est modifié, avec l'ajout notamment des V-1, V-2, V-3, Hbd-1, Hbd-2 et Hbd-3.

Un avis de motion et 1<sup>er</sup> projet seront proposés prochainement au conseil de ville.

#### **4.3. Modification règlementaire - Mise à jour du règlement PIIA**

La refonte du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) sera effectuée en plusieurs rencontres.

Le comité valide l'ajout d'un nouveau chapitre intitulé chemin Hatley et secteur Cochrane/Moe's river

Il regroupera les zones H-11, H-12, H-16, H-17 et H-18 pour mieux encadrer les nouveaux projets domiciliaires à venir.

La zone C-14 sera ajoutée au chapitre PIIA Noyau Villageois.

L'annexe 1 intitulée « Plan des secteurs PIIA » est validée.

Pour la prochaine rencontre du comité, il a été demandé de ce concentrer sur le chapitre 11 PIIA Hameau de Moe's River

### **5.0 Nouveaux points**

#### **5.1. Demande de dérogation mineure sur le lot 1 802 598**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7.4 permet un minimum de 7m de profondeur pour une résidence isolée ;

**CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle implantation permet de sortir de la zone inondable potentielle;

**CONSIDÉRANT QUE** l'orientation de la maison n'accentuera la profondeur dérogatoire de la maison;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CÉCILE COLLINGE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL :**

**D'accepter** la demande de dérogation mineure de 4.28 m et 5.65m sur les profondeurs minimales de la future maison. Au lieu de 7m comme préconiser au règlement de zonage.

### **6.0 Prochaine réunion**

#### **6.1. Prochaine réunion**

La prochaine réunion CCU aura lieu le **2023-11-20 à 17h00**.

**À noter qu'il a été proposé et accepté de déplacer la rencontre du comité de décembre du 18 au 11.**

## 7.0 Levée de la réunion

La réunion est levée à 19h12.

---

Patricia Sévigny  
Présidente du CCU

---

Nicolas Guillot  
Secrétaire du comité